



**Arrêté préfectoral portant composition de la commission régionale
de la forêt et du bois**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code forestier, notamment ses articles L.113-2, D.113-11 et D.113-12 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles R.133-3 à R.133-13 ;

Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n°2015-778 du 29 juin 2015 relatif aux commissions régionales de la forêt et du bois ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2019 portant composition de la commission régionale de la forêt et du bois ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'avis favorable en date du 31 janvier 2024 du président du conseil régional des Hauts-de-France ;

Considérant la désignation de monsieur Xavier de MASSARY comme suppléant du représentant du Conseil du Centre Régional de la Propriété Forestière en remplacement de monsieur Denis HARLÉ d'OPHOVE ;

Considérant la désignation de madame Daisy COPEAUX comme représentante spéciale du chancelier pour le domaine de Chantilly ;

Considérant la désignation des représentants de la propriété forestière privée par l'union des syndicats de propriétaires forestiers FRANSYLA ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La commission régionale de la forêt et du bois des Hauts-de-France, présidée conjointement par le préfet de région et le président du conseil régional des Hauts-de-France, est composée comme suit :

- le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- le directeur de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS Hauts-de-France) ou son représentant ;
- une représentante du conseil régional : Madame Danièle PONCHAUX, titulaire et Monsieur Ludovic ROHART, suppléant ;
- le président du conseil départemental de l'Aisne ou son représentant ;
- le président du conseil départemental de l'Oise ou son représentant ;
- le président du conseil départemental du Nord ou son représentant ;
- le président du conseil départemental du Pas-de-Calais ou son représentant ;
- le président du conseil départemental de la Somme ou son représentant ;
- un représentant des maires : monsieur Henri REGHEM, Maire de Trélon, titulaire, et monsieur Thierry VERDAVAINE, Maire de Saint Michel, suppléant ;
- un représentant des parcs naturels régionaux : monsieur le président du parc naturel régional (PNR) de l'Avesnois, titulaire et monsieur le président du parc naturel régional (PNR) « Oise Pays de France », suppléant ;
- le président du centre régional de la propriété forestière (CRPF) Hauts-de-France - Normandie, ou son représentant ;
- un représentant de l'office national des forêts (ONF) : le directeur territorial Seine Nord ou son représentant ;
- un représentant de l'office français de la biodiversité (OFB) : le directeur régional des Hauts-de-France ou son représentant ;
- un représentant de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) : le directeur régional des Hauts-de-France ou son représentant ;
- un représentant de la chambre régionale d'agriculture, un représentant de la chambre de commerce et d'industrie de région et un représentant de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat :
 - le président de la chambre régionale de l'agriculture ou son représentant ;
 - le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie ou son représentant ;
 - le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat ou son représentant ;
- deux (2) représentants de la propriété forestière privée :

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf

- monsieur Bernard COLLIN, titulaire, et madame Yolande MANDULA, suppléante ;
- monsieur Hervé LE MEN, titulaire, et monsieur René LEMPIRE, suppléant ;
- un représentant du conseil du centre régional de la propriété forestière : monsieur Philippe d'HÉROUVILLE, titulaire, et monsieur Xavier de MASSARY, suppléant ;
- un représentant de la propriété forestière relevant du régime forestier : madame Daisy COPEAUX, représentante spéciale du chancelier pour le domaine de Chantilly, titulaire, et monsieur Alain BOUCHER, maire de Monchy-Saint-Eloy, suppléant ;
- un représentant des coopératives forestières : monsieur Pierre-Olivier DREGÉ, président de la coopérative Nord Seine Forêt, titulaire, et monsieur Eric LORTHIOIS, président de la coopérative forestière du Nord, suppléant ;
- un représentant des entreprises de travaux forestiers : monsieur Patrice LEROUX, titulaire, et monsieur François GOBERT, suppléant ;
- un représentant des experts forestiers : monsieur Jean-Marc PÉNEAU, titulaire, et madame Gaëlle BRUTE de RÉMUR, suppléante ;
- un représentant des producteurs de plants forestiers : monsieur Clément CRÉTÉ, titulaire, et Monsieur Pierre CRÉTÉ, suppléant ;
- cinq (5) représentants des industries du bois :
 - monsieur Olivier GUÉRIN, titulaire, et monsieur Patrick LEBLANC, suppléant ;
 - monsieur Jean Marc LEMAIRE, titulaire et madame Nadège HÉRISSON, suppléante ;
 - madame Sonia PELTIER, titulaire, et monsieur Henri DUPRIEZ, suppléant ;
 - monsieur Jean Maurice MORQUE, titulaire, et monsieur François LACOSTE, suppléant ;
 - monsieur Patrick RAGOT, titulaire, et monsieur Alexandre MALFAIT, suppléant ;
- le président de l'association FIBOIS ou son représentant ;
- un représentant du secteur de la production d'énergie renouvelable : monsieur le président du groupement régional Hauts-de-France de la fédération des services énergie environnement pour la région Hauts-de-France (FEDENE) ou son représentant ;
- trois (3) représentants des salariés de la forêt et de la profession du bois :
 - monsieur Julien ODRAT de la fédération nationale agroalimentaire et forestière-CGT ou son représentant ;
 - deux vacants ;
- un représentant d'associations d'usagers de la forêt : monsieur Jean-François LOTERIE, titulaire, et monsieur Cyrille DAILLIET, suppléant ;
- deux (2) représentants d'associations de protection de l'environnement :
- monsieur le président de l'union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement des Hauts-de-France ou son représentant ;
- monsieur le président du groupe ornithologique et naturaliste des Hauts-de-France, titulaire et monsieur le président de l'association Picardie Nature, suppléant ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf

- un représentant des gestionnaires d'espaces naturels : monsieur le président du conservatoire des espaces naturels des Hauts-de-France, ou son représentant ;
- un représentant des fédérations départementales de chasseurs : monsieur Guy HARLÉ d'OPHOVE, titulaire, et monsieur Bruno CALLENS, suppléant ;
- quatre (4) personnalités qualifiées :
 - monsieur Guillaume DECOCQ, professeur à l'université de Picardie Jules Verne ;
 - monsieur Robin DAVESNE, délégué régional de l'association programme de reconnaissance des certification forestières (PEFC) ;
 - madame Déborah CLOSSET-KOPP, présidente de la commission « environnement » du conseil économique, social et environnemental régional (CESER) Hauts-de-France ;
 - monsieur Thierry CORNIER, directeur général du conservatoire botanique national de Bailleul.

Article 2 :

Le secrétariat de la commission régionale de la forêt et du bois est assurée par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral du 6 juillet 2022 portant composition de la commission régionale de la forêt et du bois est abrogé.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, d'un recours auprès du tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59 014 LILLE Cedex.

Article 5 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans les Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 15/02/2024



Bertrand GAUME